

AR PREFECTURE

016-211601687-20181019-20181007D-DE
Reçu le 22/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-huit

En exercice : 14

Le 19 octobre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 11

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2018

PRESENTS : MM. BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – SAVIN – SUTRE

MMES LEVIN – MALLAH

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET - MOUNIER

MM BOIREAU – ESTIENNE – FAURE

POUVOIRS :

M BOIREAU a donné pouvoir à M BOIVENT

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M. Didier BOISSIER DESCOMBES a été nommé secrétaire.

2018-10-07 D :

Objet : Amortissement point lumineux Treillis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un point lumineux a été rajouté au lieu-dit Treillis suite à la demande d'administrés.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'amortir la valeur « inventaire » de cet investissement soit 109,84 € à partir de 2019.

Monsieur le Maire précise que la durée d'amortissement peut être fixée de 1 à 5 ans par la collectivité et que les autres travaux du SDEG ont été précédemment amortis sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour mettre en place un amortissement sur 5 ans soit 21,97 € par an à compter de 2019.

Fait à Jauldes, le 22 octobre 2018

Le Maire

Eric SAVIN

